

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à Offroy et Cie, 30 novembre 1888](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 30 novembre 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 1 p. (380r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 30 novembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52913>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 novembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméAccuse réception des 1 000 francs. Questionne au sujet de la banque Rothschild et le paiement des arrérages.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées[Rothschild frères](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 30 Novembre 1888

Messieurs Offroy et c^{ie},

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier et du pli séparé contenant mille francs, somme dont j'ai passé écriture au débit de mon compte.

Je vous serais obligée de bien vouloir me donner, si possible, le renseignement suivant : si je ne me trompe c'est la maison Rothschild qui paie les arrérages des titres italiens. Ces arrérages peuvent-ils être touchés chez les correspondants que la maison Rothschild peut avoir en ~~propre~~ province ?

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes remerciements anticipés pour votre réponse, l'assurance de mon entière considération

Marie Gadin